



**MARS 2021 #3**

*Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.*

## Le CDG86, à vos côtés



### ***Prolongation de la suspension du jour de carence jusqu'au 1er juin 2021***

Le décret n° 2021-271 du 11 mars 2021 prévoit la suspension du jour de carence pour les arrêts de maladie COVID-19 jusqu'au 1er juin 2021.

[En lire plus](#)

### ***Don de jours de repos : élargissement du dispositif aux parents d'enfants décédés***

Le décret n° 2021-259 du 9 mars 2021 modifie le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 en prévoyant désormais qu'un agent public peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un agent public relevant du même employeur qui est parent d'un enfant qui décède avant l'âge de 25 ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge.

[En savoir plus](#)



### ***Le conseil en organisation***

Vous souhaitez mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement et/ou d'organisation ? Le CDG86 réalise des études préalables et vous accompagne dans vos démarches et la mise en oeuvre de vos projets.

[En savoir plus](#)

## Mobilités et parcours professionnels



### ***Déclaration DOETH***

Faites votre déclaration auprès du FIPHFP avant le 30 avril 2021.

Pour vous aider dans cette démarche, vous avez accès à de nombreux outils sur le site du FIPHFP :

- Aide générale à la déclaration ;
- FAQ ;
- Tutoriels thématiques.

## Apprentissage : 8 candidats à la recherche d'un employeur sur les diplômes suivants

- CAP Maintenance des Bâtiments en Collectivités (dès que possible) ;
- BTS Communication ;
- Titre Professionnel Secrétaire-Assistant(e) ;
- BPJEPS Loisirs Tous Publics ;
- CAPA Jardinier Paysagiste ;
- CAP Agent Polyvalent de Restauration ;
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE).



Consulter les profils disponibles



### Prolongation de l'aide exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis

En vue de soutenir l'apprentissage dans un contexte sanitaire particulier, le décret n° 2021-340 du 29 mars 2021 vient prolonger l'aide financière exceptionnelle de 3 000 euros pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Les dispositions du décret s'appliquent aux contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021.

En lire plus

### Nouveau Cerfa pour conclure un contrat d'apprentissage

Le Cerfa n° 10103\*07 permettant d'acter la contractualisation d'un contrat d'apprentissage est remplacé par le Cerfa n° 10103\*09.

Le CDG86 vous accompagne tout au long du processus de recrutement d'un apprenti(e) avec, notamment, la rédaction des contrats d'apprentissage.

Nous contacter : [apprentissage@cdg86.fr](mailto:apprentissage@cdg86.fr)



## Instances médicales et Assurances statutaires



### Rappel - Sinistres imputables au service - Contrôle du CITIS

Un contrôle est obligatoire après 6 mois de CITIS. Le médecin expert agréé doit être sollicité afin de s'assurer que :

- l'état de santé de l'agent justifie le maintien de l'arrêt de travail ;
- qu'il demeure lié à l'événement imputable au service ;
- que la prise en charge des soins et des honoraires qui en découlent sont toujours en lien avec l'accident de service, de trajet ou la maladie professionnelle.

### Rappel - Fin de la transmission des arrêtés de MALADIE ORDINAIRE

**Ne transmettez plus les arrêtés de maladie ordinaire au Centre de Gestion.**

Nous vous conseillons de classer les dossiers de vos agents afin de les conserver.



# Prévention et Maintien dans l'Emploi



## Une nouvelle fiche prévention à votre disposition

Une nouvelle fiche prévention sur les **obligations de signalisation des véhicules des collectivités** est en ligne.

N'hésitez pas à la lire ainsi que celles déjà disponibles sur d'autres thématiques.

A venir prochainement : une fiche prévention sur les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail.

[Accéder à la boîte à outils de la prévention](#)

*Votre CDG, assembleur de solutions RH sur le territoire*



Centre de Gestion de la fonction  
publique territoriale de la Vienne  
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -  
Arobase 1  
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU  
86962 FUTUROSCOPE Cedex  
05 49 49 12 10  
[contact@cdg86.fr](mailto:contact@cdg86.fr)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)

© 2020 CDG86